

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 15 mars 2025, a adopté le règlement numéro 25-1062 – modifiant le règlement 1015 afin d'ajouter des dispositions relatives aux unités d'habitations accessoire (UHA).

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 15^e jour d'avril deux mille vingt-cinq.

(signé) *Cathy Viens*

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 avril 2025, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 15 avril 2025.

(signé) *Cathy Viens*

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière